



LA PÊCHE AU CHALUT DE FOND

TECHNIQUE

Filet de forme conique remorqué par un navire, le chalut est relié au bateau par des câbles en acier (funes). Ces funes tirent des panneaux sur le fond, qui permettent l'ouverture du chalut. Le maillage du filet est adapté la réglementation en vigueur.



CHIFFRES CLÉS (en 2018)

En Côtes d'Armor

100 navires côtiers

27 navires
hauturiers

RÉGLEMENTATION

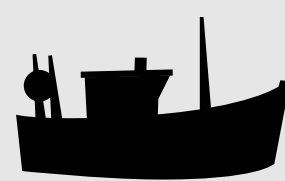
- Zones autorisées
- Jours de pêche
- Taille du maillage
- Poids total des captures

En fonction des zones :

- Dates d'ouverture et de fermeture
- Taille et puissance autorisées des navires

DIFFÉRENCE ENTRE UN NAVIRE CÔTIER ET HAUTURIER

CÔTIER



Inférieur
à 16 m



2/3 pers.

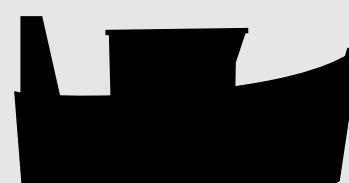


Marée
inférieure
à 24 h



Maximum
à 20 miles
des côtes

HAUTURIER



Supérieur
à 16 m



6/8 pers.



Marée
supérieure
à 120 h

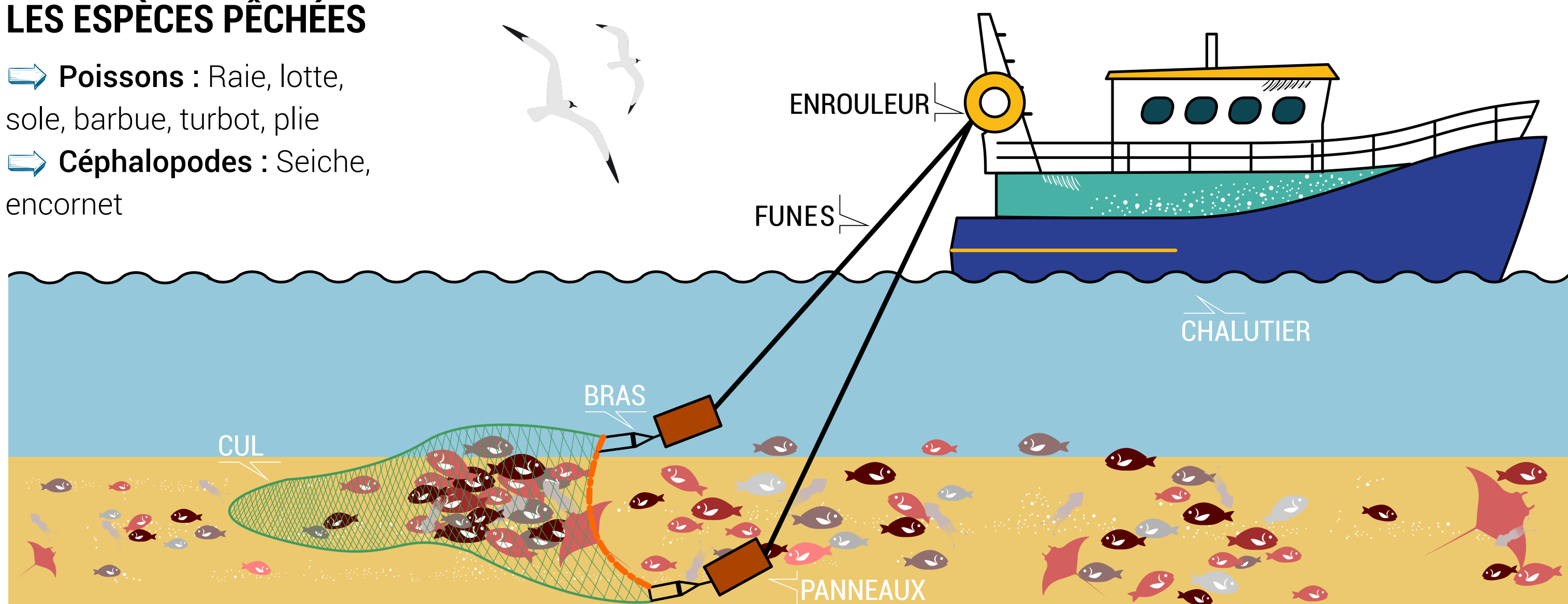


À plus de
12 miles
des côtes

LES ESPÈCES PÊCHÉES

⇒ **Poissons** : Raie, lotte, sole, barbue, turbot, plie

⇒ **Céphalopodes** : Seiche, encornet



EN + : Une cohabitation maritime

Depuis 2013, le CDPMEM 22 réunit les professionnels au sein d'une **commission cohabitation afin de définir les règles de bonnes pratiques de chacun des métiers de la pêche professionnelle** (zones de pêche, périodes autorisées, ...) en Baie de Saint-Brieuc.

Également à une échelle plus large, la Conférence Manche Centrale a pour objectif de définir les règles de cohabitation entre les différents métiers de la pêche : français, anglo-normands, anglais, hollandais et belges. C'est l'opportunité pour eux d'échanger sur des thèmes transversaux : économie, environnement, ...

EN SAVOIR +

Site internet CDPMEM 22 :
www.cdpmem22.fr

Site internet de l'OP
Cobrenord :
www.cobrenord.com